

***Le crédit communautaire à Montréal :
Entreprendre avec les personnes
à faible revenu.***

Mémoire déposé au MDEIE

***dans le cadre du forum national de la tournée de consultation nationale sur
l'entrepreneuriat du gouvernement du Québec***

Vers une stratégie québécoise de l'entrepreneuriat

Janvier 2011



Coordonnées des groupes signataires

ACEM
3680, rue Jeanne-Mance, bureau 319
Montréal (Québec) H2X 2K5
Tél. : 514-843-7296 Téléc. : 514-843-6832
Personne contact : **Anne Kettenbeil**
Courriel : anne@acemcreditcommunautaire.qc.ca
Site web: www.acemcreditcommunautaire.qc.ca

Compagnie F
6323 rue St- Hubert
Montréal (Québec) H2S 2L9
Tel : 514-381-7333 Téléc : 514- 381-6481
Personne contact : **Roselyne Mavungu**
Courriel : RMavungu@compagnie-f.org
Site web: www.compagnie-f.org

Sommaire

Coordonnées des groupes signataires	2
Sommaire	2
Description sommaire de l'ACEM et Compagnie F/Aurora.....	3
Description du Réseau du Crédit communautaire (RQCC)	5
Présentation du Crédit Communautaire.....	6
Historique du Crédit communautaire à Montréal	7
Complémentarité avec les acteurs du milieu.....	8
Cohérence avec les orientations gouvernementales.....	9
Volet sensibilisation-promotion.....	10
Volet pré-démarrage-démarrage.....	12
Volet croissance et pérennité.....	14
Volet relève et transmission.....	15
Conclusion	17
Annexe 1 Les programmes de l'ACEM	18
Annexe2 Témoignages de promoteurs	19
Annexe 3 L'ACEM dans le milieu culturel.....	22
Annexe 4: Tableau sur l'origine géographique de la clientèle de L'ACEM.....	26
Annexe 5: Les secteurs exclus du SAJE.....	27
Annexe 6: Bibliographie.....	28
Annexe 7: Recommandations de l'ACEM et de Compagnie F.....	29

Description sommaire des groupes signataires

L'ACEM est un projet innovateur qui propose un usage alternatif du capital

La mission de l'ACEM est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion par une approche novatrice, **le crédit communautaire**.

L'ACEM, Fonds communautaire d'emprunt, existe depuis 1987 et s'incorpore comme organisme à but non lucratif en 1990. L'ACEM a vu le jour grâce au travail d'une coalition de dix organismes communautaires du Grand - Plateau, représentant des jeunes sans emploi, des immigrants, des réfugiés, des femmes chefs de famille monoparentale et des assistés sociaux, qui ensemble se sont engagés dans un projet de développement économique communautaire.

L'ACEM travaille avec des personnes à faible revenu, des initiatives d'économie sociale et des organismes communautaires qui n'ont pas accès au crédit pour le démarrage ou l'expansion de leur projet d'affaires. Les populations ciblées par l'ACEM sont les personnes à faible revenu et de façon prioritaire, les immigrants, les groupes racisés, les femmes, et les jeunes.

L'ACEM encourage la participation de la communauté pour aider à trouver des solutions aux problèmes socio-économiques. L'ACEM reçoit des investissements de la part d'individus, d'institutions religieuses, de fondations, d'organismes non gouvernementaux, du secteur syndical et d'entreprises. Notre fonds de prêt s'élève à 500 000\$ et il est composé d'investissements éthiques de la communauté montréalaise.

L'ACEM prête jusqu'à concurrence de 20 000 \$ pour le démarrage, l'expansion ou la consolidation d'entreprises et jusqu'à 50 000\$ pour les prêt-pont et les initiatives en matière d'infrastructures communautaires.

L'ACEM travaille pour promouvoir des modèles innovateurs en développement économique communautaire, en particulier le crédit communautaire. Le travail engagé par l'ACEM pour donner accès à du crédit, a eu un impact important quant à la transformation des conditions de vie de personnes à faible revenu.

L'ACEM :

- Finance des projets qui n'auraient pu naître ou se développer sans son appui financier
- Favorise l'émergence et le développement d'entreprises qui ont un impact autant social qu'économique
- Maximise les chances de réussite des entreprises grâce à une approche globale de soutien
- Propose une solution novatrice aux problèmes socio-économiques (manque de fonds de démarrage, manque de fonds de roulement)
- Démocratise le crédit pour le rendre accessible aux moins nantis et a un effet de levier, permettant à l'entrepreneur d'accéder à d'autres financements ou paliers de financement

Depuis 20 ans, l'ACEM a prêté 2.7 millions \$

250 projets d'affaire soutenus

Taux de remboursement de 94%

1 123 emplois créés ou maintenus

14.3 Millions \$ d'investissements générés

Compagnie F : La dimension humaine au service de l'entrepreneuriat au féminin

La mission de Compagnie F, **entrepreneuriat pour femmes** est d'accompagner des femmes de toutes origines, à revenu précaire, qui veulent atteindre l'autonomie financière par une démarche entrepreneuriale.

Compagnie F est un organisme à but non lucratif précurseur en matière d'entrepreneuriat féminin au Québec. Fondée en 1997 avec le but d'inciter les femmes de toutes origines à acquérir une autonomie financière par une démarche entrepreneuriale, la Compagnie F continue à adapter son offre de services afin de répondre adéquatement et pro-activement aux besoins des femmes désirant partir en affaire.

Compagnie F est une ressource unique et inclusive où depuis 14 ans plus de 3000 femmes ont créé, consolidé leur entreprise ou ont réorienté leur carrière grâce à un soutien approprié au moment propice. C'est un organisme qui croit au potentiel et au pouvoir des femmes de prendre leur avenir en mains, tout en employant une méthodologie de développement durable.

Dès ses débuts, Compagnie F a pu compter sur des appuis de taille notamment d'Emploi-Québec, du Fonds de lutte contre la pauvreté, du Fonds d'aide à la main-d'œuvre (FAMO), de la Fondation Canadienne des femmes et de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Les premiers programmes offerts étaient *Femmes entrepreneures* et *Coaching d'entreprises*. Ces programmes s'adressent respectivement aux femmes qui veulent valider leur intérêt et leur potentiel pour l'entrepreneuriat et à celles qui veulent s'outiller. Ces programmes, en plus de permettre aux femmes de se développer, ont permis à la Compagnie F de se familiariser aux besoins spécifiques de sa clientèle.

En 2001, voyant le besoin des femmes de se réseauter, le Conseil d'administration de Compagnie F décide, grâce à l'appui de la CDEC Centre-Nord et du Fonds de lutte contre la pauvreté pour la réinsertion, de se doter d'un centre d'affaires, le Café Réseau. Ce projet d'économie sociale est devenu une plateforme pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin (incubateur, lancement d'entreprises, déjeuner rencontre, lieu de réseautage et de partage d'expérience) surtout avec la création de la Boutique et de la Galerie d'art.

En 2002, face à une clientèle de travailleuses autonomes grandissante à Compagnie F, l'ancien Ministère des Affaires municipales du sport et du loisir (MAMSL) et la Fondation canadienne des femmes financent le programme de formation *Circuit F*. Ce programme s'adresse aux femmes travailleuses autonomes et favorise la participation d'experts et d'expertes bénévoles en entreprise pour solutionner des difficultés de mise en marché des micro-entrepreneures.

En 2003, pour permettre aux plus jeunes de créer des projets professionnels viables, tenant compte de leurs talents et de leurs valeurs, l'organisme a développé une formation d'*Art-affaires* spécifique pour la relève artistique. Le programme est offert en partenariat avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, l'ACEM et SACO-CESO.

Voulant toujours améliorer les services, en 2004 Compagnie F a créé un programme pour renforcer les capacités des femmes à se promouvoir et a développé le programme *Promotion F*, offert en partenariat avec la Fondation canadienne des femmes. Ce programme de soutien aux micro-entrepreneures a permis d'outiller les femmes en stratégies promotionnelles afin de leur permettre d'atteindre l'autonomie financière. Compagnie F a mis sur pied un autre service, en partenariat avec Développement économique Canada, soit le *Programme de suivi* afin de favoriser la survie des nouvelles entreprises, qui dans les premières années d'affaires rencontrent souvent des difficultés. Pour identifier les besoins des entrepreneures et pour essayer d'éviter les situations de crises, Compagnie F utilise l'approche des moyens d'existence durables.

En 2006, Compagnie F a pris la relève du projet Aurora, formation en démarrage d'entreprise et cercle d'emprunt pour femmes anglophones et allophones grâce à un partenariat avec le YMCA du Grand Montréal et le Ministère du Développement Économique de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) qui, depuis lors, soutient financièrement cette initiative.

En plus de ses services de base, *Compagnie F* a initié des projets concrets visant à aider les entrepreneures dans leur recherche de financement et de commercialisation et à faire avancer l'entrepreneuriat des femmes. A ce titre, il y a entre autres, le *Marché des métiers d'art de Compagnie F* (2002), la *Recherche action FIGR*, (2007) en partenariat avec l'Aruc et la CDEC Centre Sud Plateau Mont Royal pour identifier les obstacles et améliorer les services dédiés aux femmes immigrantes ou issues de groupes racisés (soutien technique et accès au capital), le concours *Défi de l'entrepreneuriat féminin* (2007), les *Journées de l'entrepreneuriat féminin* (2008) qui ont fait émerger la nécessité de la mise en place d'un *Observatoire sur l'entrepreneuriat féminin*.

Forte de son expertise auprès des femmes de toutes origines, qu'elles soient jeunes, immigrantes, anglophones, nanties comme fragilisées financièrement et consciente des enjeux de l'entrepreneuriat féminin dans la région montréalaise, Compagnie F a initié la concertation entre des partenaires terrains pour la mise en place du fonds femme qu'est Femmessor-Montréal. En 2010, Compagnie F est désignée par l'Organisation Internationale du Travail (ONU) pour faire la promotion au Québec des stages du *Programme de promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes* à Genève en Suisse.

En 14 ans,
Plus de 3000 femmes ont été accompagnées dans la
création de leur entreprise ou la réorientation de
leur carrière.

DESCRIPTION DU Réseau Québécois du crédit communautaire (RQCC)

(Description détaillée dans le mémoire du RQCC)

Fondé en 2000, le Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC) est un OSBL ayant pour mission de promouvoir et de développer l'approche du crédit communautaire au Québec, en tant que réponse novatrice aux besoins des personnes qui veulent prendre leur place dans la société par le biais d'un projet entrepreneurial, mais qui rencontrent des obstacles les empêchant d'accéder aux sources conventionnelles de financement.

Le RQCC regroupe **23 membres** (*voir le site web*), soit 12 Fonds d'emprunt préconisant une approche individuelle et 11 Cercles d'emprunt favorisant une approche collective. Ces organismes sont issus du milieu et opèrent dans **12 régions administratives** de la province.

Les Fonds

Les Fonds représentent un outil de crédit communautaire souple permettant le support au démarrage et au maintien des micro-entreprises, des petites entreprises et des entreprises de l'économie sociale. Les Fonds ont une approche d'accompagnement individuel et de suivi et peuvent répondre à des besoins financiers plus élevés.

Le travail des Fonds communautaires d'emprunt s'articule autour de quatre volets distincts :

- **La mobilisation de l'épargne et du capital**
- **Le soutien technique et l'accompagnement**
- **Le financement de projets**
- **La sensibilisation et la concertation**

Les Cercles

Les Cercles d'emprunt interpellent les personnes qui veulent prendre leur place dans l'économie et la société à partir du travail autonome ou de la micro-entreprise et qui peuvent tirer le maximum d'une démarche collective où le soutien des pairs joue un rôle primordial. Ils donnent donc accès au crédit par un accompagnement collectif centré sur la personne et son projet entrepreneurial.

Les Cercles reposent sur une approche qui comporte plusieurs volets :

- **La mobilisation de l'épargne et du capital**
- **L'accompagnement de la personne et de l'entreprise**
- **La prise en charge collective et l'accès au crédit**

Le crédit communautaire : un projet novateur dans l'usage du capital

Le **crédit communautaire** a pour mission la lutte contre la pauvreté et l'exclusion grâce à une approche novatrice : le crédit communautaire. Cette approche combine le dynamisme de trois groupes :

- des personnes à faible revenu et des groupes communautaires qui cherchent du financement pour le développement d'initiatives socioéconomiques;
- des personnes qui ont du capital et qui désirent investir dans des projets socialement responsables;
- des personnes possédant des connaissances et des compétences qui offrent l'aide technique.

Le travail des organismes de **crédit communautaire** se base sur l'analyse et des présomptions suivantes :

- Les personnes à faible revenu ont la capacité de développer et gérer des projets de développement économique et sociaux qui sont viables à long terme;
- La pauvreté économique n'est pas un facteur qui en soit augmente ou aggrave le risque financier associé à l'investissement dans un projet;
- Le succès d'un projet se mesure à la fois par son impact social, environnemental et économique;
- Les femmes et les personnes appartenant à une minorité visible ou un groupe racisé sont particulièrement vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion.

Le **crédit communautaire** encourage la participation de la communauté pour aider à trouver des solutions aux problèmes socioéconomiques. Il reçoit des investissements éthiques, de 200 \$ à 50 000 \$, de la part d'individus, d'institutions religieuses, de fondations, d'organismes non gouvernementaux, du secteur syndical et d'entreprises.

Le **crédit communautaire** éduque les investisseurs éventuels, les organismes communautaires et les institutions financières sur les questions de l'économie communautaire en travaillant ensemble pour résoudre les problèmes liés à la pauvreté.

Le **crédit communautaire** se veut une solution de rechange aux institutions financières conventionnelles et collabore de près avec de nombreux intervenants impliqués dans le développement économique communautaire.

Le **crédit communautaire** tente d'influencer les politiques et les directions des institutions financières habituelles quant à la possibilité de financement et de démocratisation du crédit pour les projets émanant des milieux plus défavorisés de la population.

L'ACEM et Compagnie F sont membres du **Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC)**. La mission du RQCC est de développer et de promouvoir l'approche du crédit communautaire au Québec, dans la perspective du mieux-être individuel et collectif et de l'élimination de la pauvreté. **Le RQCC existe depuis 10 ans, Compagnie F depuis 14 ans et l'ACEM 20 ans.** La directrice générale actuelle de Compagnie F, Roselyne Mavungu, siège au Conseil d'administration du RQCC comme présidente.

Historique du Crédit communautaire à Montréal

Développement économique communautaire

Il est difficile de chercher à faire l'histoire du crédit communautaire au Québec, sans parler plus largement de l'émergence de la notion de développement économique communautaire durant la même période.

Dans les années 60, dans le sillage de la Révolution Tranquille, on se situe alors plutôt dans un activisme très politique et radical typique de cette période. Mais au début des années 70, l'activisme communautaire connaît alors une orientation plus pragmatique. L'exemple américain tel que vécu à la fin des années 60 dans les quartiers défavorisés des grands centres urbains a pu servir d'inspiration.

À la fin des années 70, le Québec démontrait un dynamisme particulier en ce qui regarde la création d'emplois issus de la dynamique de développement économique communautaire. À l'époque, le Québec est la province à la pointe pour la création des entreprises. **De 1978 à 1988, le nombre de création d'entreprises a quintuplé en passant de 5 045 à 24 455, alors que pour la même période, en Ontario, le nombre n'a fait que doubler.**

“Cet engouement envers l'émancipation économique à travers la démarche entrepreneuriale a touché également les promoteurs du développement économique communautaire. L'évolution actuelle se caractérise par la promotion d'entreprises traditionnelles sans toutefois faire perdre de vue le lien entre les objectifs sociaux et ceux de portée strictement économique” de souligner André Joyal (Le développement économique communautaire: l'exemple de Montréal” 1996).

André Joyal, toujours, précise que « les années 80 ont favorisé l'avènement d'une approche plus pragmatique de l'action communautaire. La finalité économique ou marchande, traditionnellement boudée par les activistes du milieu communautaire, allait prendre un aspect différent à la faveur d'une attention particulière envers la démarche entrepreneuriale. Davantage soucieux de la problématique du développement, les groupes communautaires vont se situer sur deux terrains : celui de l'emploi ou encore de l'entrepreneuriat local avec en plus une attention envers le logement, l'aménagement du territoire et celui se rapportant aux besoins des citoyens les plus démunis. »

De ce mouvement communautaire, plusieurs structures innovatrices vont apparaître. En 1984, dans le quartier appauvri de Pointe Saint-Charles est créée le Programme économique de Pointe-Saint-Charles qui donnera naissance à la structure RESO au début des années 90. Ces structures de développement économique communautaire se distinguent par une gouvernance assurée par un Conseil d'administration où plusieurs collèges figurent, permettant un équilibre entre représentants des milieux sociaux et du milieu des affaires.

Le quartier du Grand Plateau connaît aussi à la même période, une ébullition de projets. Des habitants et des organisations se regroupent pour réfléchir à la création de nouvelles structures économiques de nature à créer des outils pour développer ce quartier. Ainsi, en 1985, apparaissent à la fois la CDEC du centre-sud (qui deviendra CDEC Plateau Mont-Royal-Centre sud) et le CIDEL (Centre d'innovation en développement économique local). C'est dans ce contexte que des rencontres entre des universitaires et plusieurs organismes communautaires commencent en 1988 pour aboutir à la création de l'ACEM, le premier Fonds communautaire d'emprunt créé au Canada et du premier cercle d'emprunt (le CEM) en 1990.

Il faut noter que durant toute cette période, Montréal est alors dans une situation économique très difficile, surtout suite au départ d'une partie de l'élite financière et industrielle vers Toronto après l'adoption de la Loi 101 en 1976. Le taux de chômage de Montréal passe d'ailleurs de 6.7% en 1975 à 16.7% en 1992 (10.1% à Toronto). En 1993, la pauvreté reste importante à Montréal puisqu'elle touche 22% des habitants (Statistiques Canada). En termes de revenu, Montréal est alors au 18^{ème} rang des villes du Canada.

Le crédit communautaire dans ses formes Fonds d'emprunt et Cercle d'emprunt fait alors son apparition à Montréal dans un contexte de chômage et d'appauvrissement similaire à celui que l'on vit aujourd'hui. Il vise à donner accès à du capital de développement sur l'île de Montréal. Il s'appuie sur deux modèles, celui du cercle d'emprunt, modèle de microcrédit apparu au Bangladesh certes, mais aussi celui des Community Loan Funds, en activité aux Etats-Unis depuis près de 10 ans. The National Association of Community Development Loan Funds aidera techniquement et apportera des conseils lors de la mise en place du premier Fonds communautaire d'emprunt de Montréal.

Dans les deux cas, « l'idée est venue d'une envie d'explorer et de développer des modèles socio-économiques nouveaux permettant de répondre aux aspects structurels de la pauvreté vécue en particulier par les femmes, les immigrants et les réfugiés, les jeunes sans emploi et les bénéficiaires de l'aide sociale. », précise un des textes fondateurs.

Le crédit communautaire a donc émergé au Québec au même moment que les CDECS et les SAJEs. La mise en place des CLDs par le gouvernement du Québec à la fin des années '90 s'est largement inspirée du succès des organisations de développement économique et communautaire, dont ceux du crédit communautaire (Voir le mémoire du RQCC). Depuis l'origine, le crédit communautaire travaille de façon complémentaire, et en concertation avec les acteurs du milieu. Cette façon de faire permet à tous de réaliser leurs mandats et de bien servir tous les clients de leurs territoires.

Le crédit communautaire a aussi innové en développant des approches bien adaptées aux besoins des personnes défavorisées ou exclues des services en entrepreneuriat. Les initiatives de fonds et cercles au féminin créés par le milieu du crédit communautaire ont favorisé l'émergence de l'entrepreneuriat au féminin.

L'expertise développée par le Fonds FIER, un fonds de crédit communautaire, à l'origine, le Fonds d'emprunt des Laurentides (FEL), de Compagnie F et de l'ACEM a servi à la mise en place des ORSEFS par la province de Québec. Les premières sessions de formation destinées aux ORSEFS sur les structures et pratiques des fonds de première ligne ont d'ailleurs été livrées par l'ACEM et le Fonds de Québec.

La Compagnie F qui depuis 1997 incite les femmes de toutes origines à acquérir une autonomie financière par une démarche entrepreneuriale a, en 2006, pris la relève du projet Aurora, cercle d'emprunt pour femmes anglophones et allophones.

Le crédit communautaire a donc été une source d'inspiration, d'expertise et un modèle d'intervention économique pour des populations rencontrant de nombreux obstacles pour développer leur projet d'affaires.

Un grand nombre de structures actuelles que ce soit à Montréal comme dans l'ensemble du Québec ont des histoires inter-mêlées et chacune continue d'avoir une raison d'être et un rôle à jouer.

Complémentarité avec les acteurs du milieu :

Les premières initiatives du Crédit communautaire au Canada, l'ACEM et les Cercles d'emprunt de Montréal, n'étaient pas seulement des outils de financement mais aussi des acteurs communautaires. La création du Fonds communautaire d'Emprunt ACEM a été le résultat d'un long travail de concertation rassemblant à la fois des groupes communautaires engagés dans la lutte à la pauvreté et l'accueil des immigrants mais aussi des chercheurs universitaires intéressés par construire des outils alternatifs. Historiquement, si l'ACEM a été incorporée en 1990, les discussions autour du projet ont commencé dès 1987.

L'ACEM est donc le résultat d'une concertation. Cette identité originelle reste un aspect fort de l'identité de cette structure. L'ACEM ne se veut pas la solution unique mais un maillon de la chaîne entrepreneuriale.

La création de **Compagnie F**, entrepreneurship pour femmes, était aussi **issue d'une concertation**, cette fois-ci entre des acteurs du milieu des groupes de femmes, du développement, de l'emploi et de la main-d'œuvre et le milieu de développement économique.

Les Directrices générales de l'ACEM et Compagnie F, investissent une importante partie de leur temps pour s'assurer que leurs organisations sont bien représentées dans les lieux qui peuvent avoir un impact sur les pratiques de crédit communautaire auprès des personnes appauvries. Ainsi, elles ont maintenu leur présence dans ces lieux pour s'informer, éduquer les décideurs sur les enjeux, contribuer aux débats, influencer des décisions, créer des partenariats, et se réseauter.

C'est dans ce même esprit que Compagnie F, suite aux résultats d'une recherche action concertée sur l'accès aux services et au financement des femmes immigrantes, a entamé une démarche vers la mise en place d'un fonds féminin et a sollicité la collaboration de l'ACEM, du Y des femmes de Montréal, et de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ). Cette collaboration autour de la création d'Investissement Femmes Montréal (Femmessor-Montréal) a été reconnue par l'octroi aux cinq organismes du Prix Égalité 2010 dans la catégorie « Égalité économique » décerné par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ce Prix encourage les organismes qui contribuent à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur secteur d'activité.

En plus de leurs services de base, Compagnie F et l'ACEM apportent aussi leur expertise en initiant des projets concrets et en participant aux activités et initiatives de leurs partenaires terrain. Par exemple, Compagnie F a initié le concours Défi de l'entrepreneuriat féminin (2007) et les Journées de l'entrepreneuriat féminin (2008) qui ont fait émerger la nécessité de mise en place d'un Observatoire sur l'entrepreneuriat féminin. L'ACEM ainsi que des représentants de CDECs, CLDs, de la Commission Scolaire Marguerite Bourgeois, et d'Emploi Québec étaient présents en temps que collaborateurs.

En 2010, pour souligner ses 20 ans, l'ACEM a coordonné un débat sur les défis du crédit communautaire dans le développement économique communautaire auquel de très nombreux agents de CDECs, CLD et CJE ont participé. Le panel était composé de représentants d'une CDEC, de Compagnie F ainsi que de chercheurs universitaires.

Pour l'ACEM et Compagnie F, la **concertation** n'est pas seulement une attitude mais **une démarche nécessaire pour répondre aux défis soulevés par l'intégration socioéconomique des personnes à faible revenu via l'entrepreneuriat**. Il faut signaler que pour la région de Montréal, un des plus grands défis concerne les personnes immigrantes. Nous plaçons donc la concertation au cœur de notre action car nous sommes convaincus de la nécessaire complémentarité des structures en entrepreneuriat.

Cette complémentarité nécessite cependant des évaluations ponctuelles afin d'améliorer la performance des organismes, de mesurer les attentes des clientèles desservies et de trouver des nouveaux programmes répondant mieux aux enjeux.

RECOMMANDATIONS # 1:

Que le MDEIE encourage les instances régionales à inclure des représentants d'organismes de crédit communautaire dans les instances de concertation sur l'entrepreneuriat ; tels que les comités et les sessions de travail.

Cohérence avec les orientations gouvernementales

Introduction :

Les chiffres fournis dans le Guide « Vers une stratégie de l'entrepreneuriat » portent sur tout le Québec et ce sans une présentation d'informations spécifiques sur chaque région. Cela rend plus difficile l'analyse de la situation à Montréal car les réalités du monde entrepreneurial en Gaspésie ou au Lac-Saint-Jean sont évidemment très différentes de celles

de notre agglomération. Cela est d'autant plus vrai concernant le public des immigrants récents puisque ceux-ci se concentrent dans l'agglomération de Montréal et plus particulièrement à Montréal. La situation de Montréal est donc très spécifique au Québec et les réponses à apporter doivent prendre en compte la diversité culturelle spécifique existante.

La population immigrante à Montréal équivaut environ à 31 % de la population totale, c'est-à-dire qu'un tiers des résidents sont des immigrants. En 2009, 57 % d'entre elle étaient en situation de pauvreté.

Dans la région de Montréal, l'un des plus grands défis concerne les personnes immigrantes. C'est pour cela que nous concentrons la majorité des réflexions qui suivent sur l'entrepreneuriat des personnes immigrantes.

Il faut noter que contrairement au schéma « La chaîne entrepreneuriale » présenté dans le Guide du MDEIE, le **Crédit communautaire intervient aussi à l'étape de sensibilisation et promotion.**

Par ailleurs, l'ACEM et Compagnie F appuient les recommandations exposées dans les mémoires du Réseau Québécois du Crédit Communautaire (RQCC), du Chantier de l'Économie sociale et des organismes d'entrepreneuriat au féminin de l'île de Montréal.

VOLET Information- sensibilisation et promotion

Notre travail

L'ACEM et Compagnie F sont d'abord des points d'entrée pour de très nombreuses personnes. Le but n'est pas de substituer à des ressources déjà existantes. Les organismes de crédit communautaire montréalais, que ce soit l'ACEM, la Compagnie F, les Cercles d'Emprunt de Montréal ou les cercles d'emprunt de la CDEST jouent un rôle de référencement important auprès des structures existantes. Par exemple, en 2010, alors que l'ACEM recevait près de 300 personnes dans ses séances d'information, nous estimons que nous avons renseigné et orienté près de 1 300 personnes vers d'autres structures déjà existantes.

Dans nos séances d'information, nous présentons la structuration actuelle (SAJE- CLD- CDEC- CJE) du paysage montréalais pour donner à notre clientèle la connaissance nécessaire à la réussite de leur projet.

Om sakthi Import est une entreprise qui importe d'Inde des accessoires et des vêtements de femmes et de jeunes filles. Ce projet a reçu des prêts à la fois des Cercles d'emprunt Aurora et de l'ACEM lors de la phase de développement de l'entreprise.



L'ACEM et Compagnie F peuvent aussi compter sur un réseau de bénévoles très compétents qui offrent régulièrement des ateliers gratuits et thématiques (le marketing, les relations d'un promoteur et son banquier etc.). Dans le cas de l'ACEM, les promoteurs financés par l'ACEM participent aux ateliers car, pour la majorité, ils viennent d'autres pays, avec d'autres cultures et normes entrepreneuriales.

Compagnie F offre de son côté toute une gamme de programmes, correspondants aux besoins des femmes entrepreneures, et adaptés selon le stade de développement de leur projet d'entreprise, et ce, de la création à l'expansion. De plus, les Cercles d'emprunt Aurora offrent une formation et un accès au crédit qui cible spécifiquement des femmes anglophones et allophones, la plupart étant des femmes immigrantes.

Enfin, la clientèle de l'ACEM et de Compagnie F vient de toute l'île de Montréal (Tableau annexe 4) et les organisations du milieu les invitent à faire des présentations sur le financement communautaire dans des organismes comme les CJE, les centres d'accueil ou de francisation ainsi que dans les organisations des communautés culturelles (Espace Femmes arabes ou le South Asian Women Centre).

Dans « Agir au cœur des communautés : la psychologie communautaire et le changement » (2001- PUQ), Francine Dufort et Jérôme Guay disent : « **L'ACEM** procure aussi la possibilité aux investisseurs, des individus, des entreprises, des institutions ou des fondations, de connaître et de soutenir ces entreprises prometteuses nées de la communauté. Par sa démarche l'ACEM redéfinit les relations entre ceux qui ont du capital, ceux qui ont l'expertise pour soutenir de nouvelles entreprises et ceux qui ont des projets mais qui n'ont pas accès au crédit nécessaire pour les réaliser. »

Cette description s'applique autant à Compagnie F qu'à tout le mouvement du crédit communautaire au Québec.

« Premier fonds du genre au Canada, l'ACEM soutient la formation d'autres initiatives semblables par de la formation ; elle a aussi mis sur pieds un réseau pancanadien de fonds communautaires en vue d'assurer un échange d'expertise et de ressources entre ces derniers. Par la concertation, le réseau entend également exercer une influence en vue de changements aux politiques des banques et d'une plus grande accessibilité du capital aux communautés défavorisées. »

La situation et les recommandations de l'ACEM et de Compagnie F :

Le Québec accueille chaque année entre 45 000 et 50 000 nouveaux immigrants. Le profil des immigrants reçus a beaucoup varié. Les statistiques indiquent qu'aujourd'hui ils sont souvent davantage diplômés que les natifs. L'Étude réalisée en avril 2010 sur *l'immigration au Québec : politiques et intégration au marché du travail* montre qu'en 2008, 23.4% des immigrants arrivant au Québec maîtrisent le français et 37% le français ET l'anglais. Au total 60.4% des immigrants au Québec ont des connaissances du français. Pour mémoire, en 1980, 53% des immigrants au Québec ne maîtrisaient ni le français, ni l'anglais. De même, on a assisté à une hausse du niveau de scolarité des immigrants. La scolarité comptait pour 19 points en 1996 et désormais pour 28 points (pour la sélection) : 67% des immigrants ont au moins 14 années de scolarité (45% en 1998)- 9.3% des immigrants sont sans diplôme en 2006 (40% en 1980).

Et pourtant, toutes les études récentes montrent que les immigrants récents connaissent une situation socio-économique souvent plus difficile que les natifs, et que cette situation est particulièrement prégnante au Québec (Fiche annexe 2). Toujours dans l'étude de Cirano « Immigration au Québec : politiques et intégration au marché du travail », Brahim Boudarbat montre que l'écart du taux d'emploi entre les immigrants et les natifs est de 5 points en Ontario et Colombie-Britannique versus 11 points au Québec. Le taux d'emploi pour les immigrants très récents au Québec est de 58.2% (contre 67% au Canada). Enfin le taux de chômage des immigrants récents se situaient à 19.3% en 2006 (+7.6 pts par rapport au Canada et +14.1pts par rapport aux natifs). Quant au taux de chômage pour les immigrants après 15 ans, il reste de l'ordre de 7.1% au Québec (contre 4.4% en Ontario et 4% en Colombie-Britannique).

Nous observons aussi, depuis plusieurs années, que les immigrants récents se déplacent difficilement à l'extérieur de leur quartier pour chercher des services d'aide à leur intégration. Ils s'informent peu, magasinent peu les services qui peuvent leur être donnés. Ce fait est d'autant plus vrai pour ceux qui désirent explorer l'entrepreneuriat comme moyen d'intégration économique. Si les services locaux n'ont pas la capacité de travailler avec ces personnes, il existe donc un vide dans l'offre de services en entrepreneuriat. C'est pourquoi, l'ACEM et Compagnie F, fort de leur expertise avec les communautés culturelles, sont prêts à livrer des ateliers dans les quartiers à forte population d'immigrants, pour rejoindre un plus grand nombre de personnes immigrantes et par le fait même, créer des nouveaux liens entre elles et les services locaux en développement d'entrepreneuriat. La formation entrepreneuriat des immigrants serait une passerelle vers les organismes existants.

Les organismes ont développé des outils en accompagnement des entrepreneurs immigrants et en parallèle des outils pour les formateurs.

RECOMMANDATIONS #2 :

Reconnaitre et soutenir financièrement les organismes qui ont accumulés une expérience et une expertise en accompagnement des populations appauvries ainsi que des personnes immigrantes.

RECOMMANDATIONS #3 :

Favoriser la formation des personnels des différentes instances de développement économique sur l'approche d'accompagnement, et de suivi du parcours entrepreneurial des populations appauvries ainsi que des personnes immigrantes.

VOLET Création d'une entreprise (pré-démarrage et démarrage)

Le rôle du Crédit communautaire:

L'ACEM et Compagnie F/Aurora ont une mission de financement des personnes à faible revenu et qui ont un projet d'affaire sur l'île de Montréal.

L'ACEM et Compagnie F travaillent depuis leur création avec des femmes, des immigrants et des jeunes et des anglophones.

L'ACEM : En 2010, 76% des personnes venues à l'ACEM étaient des personnes immigrantes et 48% des jeunes, la plupart issues d'immigration. De plus, si l'on dénombre 120 communautés culturelles à Montréal, nous avons pu constater que la population accueillie et aidée par l'ACEM avait au moins 40 langues maternelles différentes (et autres que le français et l'anglais). Cet ancrage de l'ACEM auprès des communautés culturelles se confirme depuis une dizaine d'année.

Compagnie F : En 2010 49% des femmes qui ont fréquenté ses services et activités étaient des femmes immigrantes.

L'ACEM et Compagnie F sont donc des acteurs particuliers dans le développement économique communautaire des immigrants.

Il y a peu d'intervenants qui travaillent dans le domaine de l'entrepreneuriat auprès des communautés spécifiques que nous ciblons. Il y en a encore moins qui travaillent d'une perspective de développement basé sur le **crédit communautaire** et le financement de projets issus des milieux démunis. Conscient de ce contexte, nous pourrions adapter notre approche et nos politiques de prêt pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées. Nous avons développé notre expertise entre autre par l'entretien de relations informelles et de partenariats avec plusieurs organismes qui partagent notre objectif d'améliorer les conditions sociales et économiques des populations que nous ciblons.

Observations et recommandations de l'ACEM et de Compagnie F :

Malgré les nombreux programmes développés par les gouvernements, provincial et fédéral, pour venir en aide aux personnes à faible revenu qui démarrent un projet d'entreprise, le crédit demeure inaccessible aux populations que nous ciblons. Ceci représente un obstacle important à l'autonomie et l'intégration des immigrants récents, des réfugiés et des minorités visibles mais aussi de toutes les personnes appauvries. Dans une étude récente utilisant les données de 2006 de l'Enquête sur la population active du Canada et portant sur la tranche d'âge de 25 à 54 ans, Zietsma (2007) notait que le taux de chômage des immigrants arrivés au cours des cinq dernières années atteignait 18,1 p. 100 à Montréal soit trois fois le taux de 5,9 p. 100 des Montréalais nés au Canada. L'étude de l'institut de la statistique du Québec rendue publique fin décembre 2010 indique que le taux de chômage des immigrants a grimpé de 2.6 points de pourcentage en 2009 par rapport à 2008, contre un point seulement parmi la main d'œuvre née ici. En 2009, le taux de chômage moyen des immigrants québécois a grimpé à 13.7% alors qu'il a atteint 10% au Canada (et 10.7% en Ontario).

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement du Québec a instauré plusieurs programmes ayant comme objectif principal de stimuler la croissance économique par le développement de PME et de projets d'économie sociale. Les CLD ont été créés entre autres, pour assurer la gestion de ces nouveaux programmes. Ce faisant, le gouvernement a mis en place, ainsi une porte par laquelle devaient passer tous les projets de développement économique communautaire, qu'il s'agisse de PME ou d'économie sociale.

Cependant, malgré le bien fondé de ces programmes et l'accès aux subventions et prêts de démarrage d'entreprises offerts par les CDECS/CLDs et les SAJEs, **nous constatons qu'une part importante des populations immigrantes éprouve une grande difficulté à compléter leur plan d'affaire de façon convenable** répondant aux normes et critères de financement de projet d'affaire des CLD/CDEC ou autres. Pour les personnes immigrantes pauvres, il existe très peu de services gratuits d'aide à l'écriture du plan d'affaires. Nous sommes en mesure d'identifier plusieurs éléments qui confirment ce constat, mais le manque de souplesse dans les critères de ces programmes est un des facteurs majeurs d'échec.

En principe, ces programmes devraient être accessibles aux populations desservies par l'ACEM et Compagnie F. Effectivement, nous pouvons noter une augmentation dans l'accessibilité des programmes gérés par les CLD de façon globale. Toutefois, nous constatons qu'une part importante des populations que nous ciblons, particulièrement les femmes/communautés culturelles / minorités visibles, éprouvent toujours des difficultés à accéder à ces programmes.

En effet, de très nombreux secteurs d'activités sont exclus du financement en raison du risque encouru (voir annexe 5). Or, parmi les 25 secteurs exclus par le SAJE, plusieurs sont parmi les secteurs les plus choisis par les immigrants et les femmes: restaurant, salon de coiffure, garderie en milieu familial, culture etc. Pour donner un exemple concret : pour la seule année 2009, 40% des projets d'affaire soutenus par l'ACEM sont dans des secteurs exclus.

Un autre obstacle majeur a été identifié, à savoir la nécessité d'une mise de fonds pour le lancement d'entreprise. Si plusieurs promoteurs disposent d'apports matériels, il leur est plus difficile d'avoir des réserves monétaires à l'issue de leurs démarches d'immigration très coûteuses. Rappelons par exemple qu'un Marocain paiera la même somme qu'un Français pour immigrer alors que les niveaux de vie des deux pays sont drastiquement différents.

De plus, le fait que certaines catégories d'immigrants ont de la difficulté à décoder les normes et exigences nord-américaines concernant le modèle dominant d'entrepreneuriat et le rôle d'un plan d'affaire rend difficile, sinon impossible, l'accès aux programmes tels que le STA et aux sources de financement de projet d'entreprise.

De même, les allocations pour les travailleurs autonomes sont prévues pour des personnes inscrites au chômage ou recevant la sécurité du revenu. Or, de nombreux immigrants ont déjà été entrepreneurs dans leur pays ou font rapidement le choix de l'entrepreneuriat. Pour ceux-là, les aides seront inaccessibles et ils devront préparer leur projet seuls ou payer toutes les formations existantes.

La situation des femmes est encore plus difficile. Certaines promotrices n'ont pu recevoir de soutien parce que leur mari travaille déjà (au salaire minimum), le revenu du conjoint les place alors hors des barèmes du seuil de la pauvreté bien qu'elles même ne travaillent pas.

Les évolutions des règlements d'organismes de financement peuvent aussi handicaper plus directement des personnes appauvries. Ainsi, un des principaux organismes pour les jeunes oblige désormais la création de 2 emplois la première année par projet : pour la plupart de nos promoteurs, cette évolution rend impossible de continuer à bénéficier des services de l'organisme.

Maintenant plus que jamais, ces communautés ont besoin d'une expertise adaptée, tant pour la sensibilisation, la formation et le coaching au stade du développement de projet, que pour l'accès à des prêts pour le démarrage. En effet, les projets portés par nos entrepreneurs répondent aux priorités socio-économiques de la communauté Montréalaise. Les organismes de crédit communautaire agissent comme intermédiaire qui dynamisent le milieu et agit comme pont

entre les communautés marginalisées et le milieu du financement conventionnel. Le développement économique alternatif et le crédit communautaire demeurent des outils pertinents et efficaces pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion des personnes immigrantes et communautés culturelles/groupes racisés.

Finalement, même quand un service de proximité existe dans un quartier, tel que celui des CDECs et CLDs, ces organismes n'ont que peu de capacité à travailler l'étape de pré-développement avec les personnes immigrantes. Nous restons une ressource importante et collaborative en matière de transfert de notre expertise vers des structures de proximité géographique telles que les CLDs et les CDECs.

RECOMMANDATIONS # 4:

Que le gouvernement du Québec assure l'extension du programme du Soutien au travail autonome(STA) à la clientèle en processus d'accompagnement par les organismes de crédit communautaire.

Il est souhaitable qu'une enveloppe dédiée crédit communautaire soit créée et que celle-ci soit gérée par le Réseau québécois du crédit communautaire.

VOLET Pérennité et croissance

! Il faut noter que contrairement au schéma « La chaîne entrepreneuriale » présenté dans le Guide du MDEIE, le Crédit communautaire intervient aussi à l'étape de Pérennité et croissance.

Le rôle du Crédit communautaire :

La seule étude connue (RQCC) montre que les entreprises financées par le crédit communautaire ont un taux de survie de 75% après 5 ans. Ce résultat est à mettre en comparaison avec le chiffre du taux de survie pour l'ensemble des entreprises au Québec (36.5%).

Cette pérennité exceptionnellement durable repose en grande partie sur la relation de confiance bâtie entre nos organisations de crédit communautaire et les promoteurs mais résulte aussi du processus d'accompagnement de proximité, du suivi mis en place par nous ainsi que du fait de la flexibilité des critères de financement.

L'ACEM et Compagnie F veulent aider les personnes qui font appel à nos services à bien comprendre l'environnement entrepreneurial montréalais et dans le cas des personnes immigrantes, les particularités des normes en Amérique du nord.

Nos organisations ont chacune une stratégie particulière et adaptée aux besoins des personnes accompagnées et à nos pratiques de crédit communautaire. Dans le cas de Compagnie F, une approche collective de programmes de formation ainsi que du coaching individuel est privilégiée. Pour supporter les femmes entrepreneures dans l'étape de pérennité et croissance de leur projet d'affaire, les programmes de Circuit F (depuis 2002), d'Art-affaires (2003) et Promotion F (2004) sont offerts.

L'ACEM, avec son approche plutôt individuelle, offre des services de suivi et d'aide technique personnalisés ainsi que du financement aux entrepreneurs en étape post-démarrage. De plus, l'ACEM est souvent la seule source de financement pour des entreprises d'un secteur exclus des priorités d'un CDEC ou CLD, et ce même si l'entreprise performe aussi bien.

De plus, pour bien répondre aux besoins des entreprises en stade de croissance, l'ACEM a développé un produit financier le « Prêt-pont », un prêt relais pour une durée de trois mois ou moins. Le prêt-pont permet aux entreprises qui n'ont pas encore une marge de crédit avec une institution financière, de financer leur fonds de roulement. Ces prêts sont garantis par une entrée « sur » des revenus tels que le paiement d'un contrat de travail ou, dans le cas des entreprises d'économie sociale ou culturelles, des revenus de subvention, d'une bourse ou d'un crédit d'impôt. L'ACEM finance des prêts de ce type pour un montant maximum de 50 000 \$. Cette produit est très en demande à l'ACEM, et

nous croyons que c'est en raison du manque de sources de financement pour les entreprises dans leur stade de croissance.

En complément de nos services livrés par nos équipes de permanents, nous pouvons compter sur l'implication de nos réseaux de bénévoles. Plusieurs bénévoles s'impliquent et interviennent à la fois dans les instances de gouvernance (Conseil d'Administration, Comité de prêt et comités de travail) et dans le processus d'accompagnement et de suivi. Nos bénévoles sont souvent spécialisés (marketing, comptabilité, communication, architecture etc.) et vont intervenir au cas par cas auprès des promoteurs. Ils/elles viennent en général via les réseaux Bénévoles d'affaires (www.benevolesdaffaires.org) et du service bénévole de l'est de Montréal (www.sbem.org) ou du milieu universitaire, en raison de notre proximité avec les universités montréalaises et de l'intérêt grandissant des étudiants (et professeurs) pour le micro-crédit et la finance solidaire en général.

Cet accompagnement est au cœur des succès du crédit communautaire. Dans leur ouvrage **Desjardins : une entreprise et un mouvement ?**, les auteurs Benoît Lévesque et Marie Bouchard affirment :

La « recette », si recette il y a se trouve dans la qualité, la proximité de l'accompagnement et le rapport de confiance réciproque qui en résulte, le tout reposant sur la solidarité du milieu. Dans tous les cas, les emprunteurs sont soutenus si des difficultés apparaissent, ce qui facilite grandement la recherche de solutions. Quand par malchance l'expérience échoue, la reconnaissance par l'emprunteur de la confiance qu'on lui a faite et la modestie des montants en cause permettent de trouver des arrangements réalistes pour le remboursement final. Les vocables utilisés par ces organismes pour désigner leurs pratiques sont d'ailleurs très révélateurs du type de préoccupations qui guide leur démarche. On parle ici de « prêts d'honneur », là d'entraide communautaire, ailleurs de solidarité locale et partout de « prise en main ».

RECOMMANDATIONS # 5:

Que le MDEIE facilite la capitalisation des fonds de crédit communautaire et autres qui offrent des produits financiers adaptés aux besoins des entreprises en stade de croissance.

RECOMMANDATIONS # 6:

Que le MDEIE reconnaisse l'apport du Crédit communautaire dans l'accompagnement et le financement des entreprises en stade de croissance par un meilleur financement de leurs activités.

VOLET Transmission et relève

Le public appauvri et exclu avec lequel nous travaillons dispose très rarement des fonds disponibles pour pouvoir s'engager sur le marché de la transmission. La Compagnie F accompagne des femmes entrepreneures de toutes disciplines et par ce fait, a déjà accompagné des femmes héritières d'entreprises familiales. Dans le cas de l'ACEM, les seuls dossiers traités dans ce secteur étaient portés eux aussi par des héritiers du propriétaire d'une entreprise. Aucun de ses dossiers n'ont été financés, et ce dû principalement au manque de planification lors de l'étape de transmission. En effet, nous observons que les compétences et connaissances organisationnelles des « Pères » et/ou « Mères » ne sont pas transmis adéquatement à leurs enfants.

Le public accueilli à l'ACEM et Compagnie F est jeune et souvent diplômé, à l'image des immigrants récents au Québec depuis les années 90. Il pourrait être intéressant de réfléchir donc à des mécanismes favorisant la reprise d'entreprises familiales par des immigrants récents disposant des capacités entrepreneuriales.

Il ne faut pas négliger non plus, l'apport du secteur Coopératif comme solution aux défis de la relève.

Entreprenariat Art et Culture

Avant de passer à la conclusion de ce mémoire, il serait important de signaler une observation générale sur l'importance des projets d'entreprenariat portés par des artistes et artisans au travers des entreprises individuelles ou collectives.

L'ACEM et Compagnie F accompagnent des personnes porteuses de projet du secteur d'activité « Arts et Culture » depuis de nombreuses années. En 2003, Compagnie F a mis en place la formation d'*Art-affaires* spécifique pour la relève artistique et pour permettre aux femmes de créer des projets professionnels viables, tenant compte de leurs talents et de leurs valeurs. Depuis, 280 femmes ont été appuyées, formées et ont reçu du suivi technique dans la mise en marché de leurs projets d'affaire.

De son côté, l'ACEM accompagne et finance des projets de ce milieu depuis 20 ans et a développé un produit financier **LE PONT**, qui s'adresse à des artistes, créateurs, producteurs et/ou réalisateurs œuvrant dans le monde culturel (cinéma, arts visuels, médias interactifs, musique, littérature). Depuis 2000, l'ACEM a octroyé 54 prêt-direct ou prêt-pont pour un total de 791 775\$ aux entreprises culturelles.

Conclusion

Dans les années 70, le Québec était vu comme un endroit particulièrement dynamique et créatif dans plusieurs domaines, incluant l'entrepreneuriat. Le bouillonnement économique et communautaire rassemblait à la fois des militants du milieu de lutte à la pauvreté, des habitants de quartier qui se dévitalisaient (comme Pointe Saint Charles) et des chercheurs et professeurs universitaires en quête de modèles alternatifs. Ce mouvement s'est cristallisé dans les années 80 quand il a fallu répondre à une crise économique aiguë et faire face à un accroissement important de la pauvreté, en particulier à Montréal.

Les organismes de crédit communautaire, avec la création de l'ACEM et le Cercle d'emprunt de Montréal en 1990, s'inscrivent dans l'histoire du développement économique communautaire. Aujourd'hui, ces organismes (fonds et cercles d'emprunt) restent les portes importantes d'entrée du réseau entrepreneurial. Pour autant, chaque organisme doit continuer à référencer tous les clients vers les structures les mieux adaptées à leurs réalités. Les organismes de crédit communautaire ne remettent pas en question l'approche locale défendue par les CDECs et CLDs avec la livraison de « services de proximité ». Au contraire, nous croyons que c'est la base d'un développement économique harmonieux et communautaire. Mais, il faut en même temps reconnaître que la notion de proximité déborde la simple limite d'un territoire géographique pour permettre à des clientèles spécifiques de recevoir des services adaptés à leurs particularités, par exemple la « proximité culturelle ». Ainsi, à Montréal, un travail important de l'ACEM et de Compagnie F est de référer les promoteurs vers leurs services de proximité, les CLDs et CDECs. En même temps, conscients de leurs limites face à certaines catégories de clientèles, les CLDs et CDECs leur réfèrent aussi des promoteurs.

C'est ainsi que la souplesse des organismes de crédit communautaire est un atout essentiel pour répondre à la diversité des situations des personnes exclues des systèmes de financement traditionnels. Les études effectuées par le MDEIE sur les organismes du crédit communautaire et l'expertise montréalaise de ces organismes montrent que la clientèle accueillie, orientée et financée se situe souvent en marges. Ce fait n'empêche pas la réussite des projets entrepreneuriaux portés par ces personnes. Au contraire, nous pourrions nous interroger pour savoir si leur réussite n'est pas, en partie, due au fait que les personnes les plus créatives et innovatrices se situent souvent aux marges des systèmes normatifs. Une chose certaine, la souplesse de notre approche et l'accompagnement permettent à des centaines d'entrepreneurs de démarrer et réussir des projets qui n'auraient pas vu le jour sans notre appui.

À travers ce mémoire, l'ACEM et Compagnie F ont voulu dresser un tableau aussi fidèle que possible des réalités de terrain à Montréal. La métropole québécoise se distingue du reste du Québec par la place spécifique des immigrants, place qui s'est renforcée dans les 10 dernières années.

Pour autant, les résultats globaux du crédit communautaire montrent que les outils et pratiques développés depuis 20 ans sont un succès général. Et ce succès est d'autant plus appréciable qu'il se fait avec les personnes les plus fragiles économiquement et souvent victimes de discriminations systémiques.

Les organismes du crédit communautaire sont un maillon essentiel du réseau entrepreneurial. L'ACEM et Compagnie F sont déterminés à poursuivre leur mission en direction des personnes exclues des systèmes traditionnels de financement, à participer à la création d'emplois, à la revitalisation territoriale par la création d'entreprises, à développer les organismes d'économie sociale et à rester des partenaires de terrain exigeants et convaincus.

Annexes :

- Annexe 1 : Les programmes de l'ACEM
- Annexe 2 : Témoignages de promoteurs de l'ACEM et de Compagnie F-Aurora
- Annexe 3 : L'ACEM et Compagnie F, un soutien important au monde culturel
- Annexe 4 : Tableau sur la clientèle de l'ACEM
- Annexe 5 : Secteurs exclus du SAJE
- Annexe 6 : Bibliographie
- Annexe 7 : Les recommandations de l'ACEM et de Compagnie F

ANNEXE 1/ Les programmes de l'ACEM :

Pour être éligible aux services de l'ACEM, le projet d'affaire doit se faire sur l'île de Montréal et les personnes doivent être à faible revenu (selon la définition de Statistiques Canada).

Pour pouvoir soumettre une demande pour un programme de l'ACEM, il faut répondre à un ou plusieurs critères spécifiques dont :

- L'impact social
 - Créer des emplois
 - Promouvoir l'intérêt de la communauté
 - Promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable
 - Avoir une portée sociale
- L'aspect économique
 - S'adresse à des personnes à faible revenu, à des OSBL ou à de jeunes entreprises de l'île de Montréal
 - Viable économiquement, le projet doit s'appuyer, dans le plan d'affaire, sur une bonne étude de marché et des prévisions financières sur 3 ans
 - Prêt à terme (3 ans)
 - Prêt de 1,000\$ à 20,000\$ par projet

Axe Prêt-direct

Nous avons aussi accompagné plusieurs personnes et projets avec un prêt direct à terme, remboursable sur une période de trois ans. Pour pouvoir soumettre une demande pour un prêt direct, les mêmes critères sociaux décrits s'appliquent. Mais l'ACEM n'exige pas une mise de fonds de la part du promoteur, ni des garanties. Il faut plutôt démontrer la viabilité du projet et la capacité de remboursement du prêt.

Axe prêt-pont

Pour répondre aux besoins de financement du secteur, l'ACEM a mis sur pied entre autre, le programme LE PONT, qui s'adresserait autant à des créateurs individuels qu'à des initiatives avec une gouvernance collectives telles que des festivals, associations, coopératives ou productions théâtrales.

LE PONT répond à des besoins potentiels tels que :

Financement intérimaire, pendant la période d'attente du CIP ou CIF anticipé (crédits d'impôts provincial et fédéral)

Financement du fonds de roulement d'appoint pour la période de démarrage et/ou en cours de production du projet et ce en attendant l'entrée d'une subvention ou une bourse.

Axe Accompagnement

Chacun des projets déposés à l'ACEM reçoit un accompagnement personnalisé, autant dans la phase de développement qui précède le financement que tout au long de la période de remboursement si un prêt est accordé.

Objectifs relatifs à l'accompagnement et au soutien technique des projets :

- Maintenir une approche personnalisée dans l'accompagnement et le soutien technique des projets afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque projet;
- Maintenir une banque de bénévoles composée de personnes compétentes dans le soutien des projets qu'il s'agisse de petites entreprises, de projets d'économie sociale ou d'organismes à but non lucratif;
- Assurer la viabilité à long terme des projets financés par l'ACEM.
- Développer les capacités entrepreneuriales des personnes

ANNEXE 2/ Témoignages de promoteurs :



Fatimata Gaye, créatrice de l'entreprise
Afrique Fouta Vision :

« À L'ACEM, j'ai trouvé un encadrement pour organiser mes idées et mieux formuler mon projet. C'est un service excellent qui permet de réaliser tes rêves de manière réaliste... »

www.afriquefoutavision.com

Nénita, créatrice de l'entreprise La Nésamarie :

« Un suivi individuel est assuré par un conseiller de l'ACEM. Cela me donne de la motivation pour continuer. L'ACEM est maintenant un partenaire de longue date pour mon entreprise et j'apprécie vraiment leur travail. »

La Nésamarie- coiffure- 1650 de Maisonneuve (514.932.0244)



Repercussion Theater :

« Pour nous l'ACEM est très professionnelle et digne de confiance. Leur aide permet de concentrer notre énergie sur le théâtre plutôt que surveiller en permanence le niveau du fonds de roulement. »

www.repercussiontheater.com

THÉÂTRE
REPERCUSSION
THÉÂTRE



Témoignages sur la qualité des services offerts par Compagnie F pour le développement de l'entrepreneuriat féminin

Dominik Lavigne, ancienne participante de Compagnie F (2007), Lauréate du concours Défi 2008 dans la catégorie « Transformation et Production » et Ambassadrice du Défi 2009



« Compagnie F m'a offert les outils nécessaires afin d'augmenter mon niveau d'énergie et de motivation pour continuer mon aventure entrepreneuriale, puis une visibilité accrue, une crédibilité additionnelle et surtout plusieurs opportunités d'affaires pour mon entreprise !

Je ne saurais compter le nombre d'événements positifs qui se présentent suite à ma rencontre avec la Compagnie F, partenaire indéniable de mon succès ! Je tiens à remercier toute l'équipe pour sa présence et son engagement envers l'entrepreneuriat féminin. »

Adele Zanni, Artiste peintre – Participante du programme Art-Affaires (2010)

« Compagnie-F m'a apporté le lien entre le monde des arts et celui des affaires. Si j'avais à recommander les services de Compagnie F à d'autres jeunes femmes, je leur dirai d'y aller surtout avant d'avoir finalisé leur idée d'entreprise. Le cours offre une belle vue d'ensemble sur ce qu'il faut savoir sur le lancement d'entreprise. La qualité de l'enseignement est bien adaptée aux besoins différents de chaque entrepreneure. Je dirai aux femmes qui désirent se lancer en affaires qu'il faut oser et passer à l'action et qu'il y a toujours quelque chose à apprendre sur soi.

Je garderai toujours avec moi les précieuses leçons que j'ai apprises chez compagnie-F. Je cherchais une marche à suivre pour arriver à commercialiser mon art et ce que j'ai trouvé chez-vous c'est surtout un univers plein d'informations utiles, de ressources à exploiter, différents points de vue sur comment arriver à faire de l'argent avec son art, mais surtout la motivation de vouloir continuer jusqu'à ce que tous ces efforts portent fruit! Tout cela dans une atmosphère d'enseignement très agréable, dans un milieu positif, et en ayant eu la chance de connaître et de côtoyer, encore maintenant, des femmes qui ont toutes des projets intéressants. Cela a été une belle expérience motivante et enrichissante qui, j'en suis sûre, me sera fort utile dans mon parcours en tant qu'artiste. Merci à toutes les personnes qui font de Compagnie-F un indispensable outil pour encourager toute femme à se lancer en affaires et à arriver à sa propre indépendance financière. »

Cecyl Valz Senovilla et Eve Lamarre Biebuyck, propriétaires d'AllantVERT l'architecture – atelier mobile en architecture, Participante du programme Art-Affaires (2010)

« L'un des défis que nous avons à relever en tant que femme entrepreneure, c'est d'avoir de la crédibilité dans un secteur d'activité d'hommes. Compagnie F entrepreneurship pour femmes a joué un rôle important dans notre parcours en nous apportant les connaissances techniques, organisationnelles, financières, et nous motivé à croire en notre projet!

Les conférences, les cours et les rencontres personnelles avec les conseillères ont été très profitables à notre parcours, à notre mise en valeur, à chercher les bons outils pour partir du bon pied, à nous stimuler. Nous avons aussi aimé le travail de groupe, qui a un impact essentiel sur les échanges. Les discussions dans ce groupe amènent beaucoup d'informations, conseils et encouragements. Bravo! Merci d'avoir été sur notre chemin. Grâce à Compagnie F, nous avons les bonnes "armes" pour avancer doucement mais sûrement dans notre entreprise. »

Marion Tissot, fondatrice du projet Cause à effets – Informations environnementales, Participante du programme de lancement et coaching d'entreprise (2010)

« Compagnie F a été indispensable dans la mise en place de mon entreprise. Bien sûr via les précieuses méthodes nécessaires pour rédiger un plan d'affaire, mais aussi grâce au groupe d'entrepreneures, avec qui nous pouvions échanger chaque semaine. C'est important de pouvoir se serrer les coudes, partager avec des femmes qui vivent les mêmes victoires et les mêmes doutes que nous.

Compagnie F possède de nombreux atouts. D'abord l'équipe, dynamique et motivante. Ensuite le "format" de la formation, qui permet de prendre du temps pour réfléchir et bâtir une entreprise solide. Enfin, le principe des conférences permet d'aborder en souplesse de nombreux sujets bien utiles. Merci à Compagnie F pour son aide, et rendez-vous bientôt pour les nouvelles aventures de Cause à Effets ! »

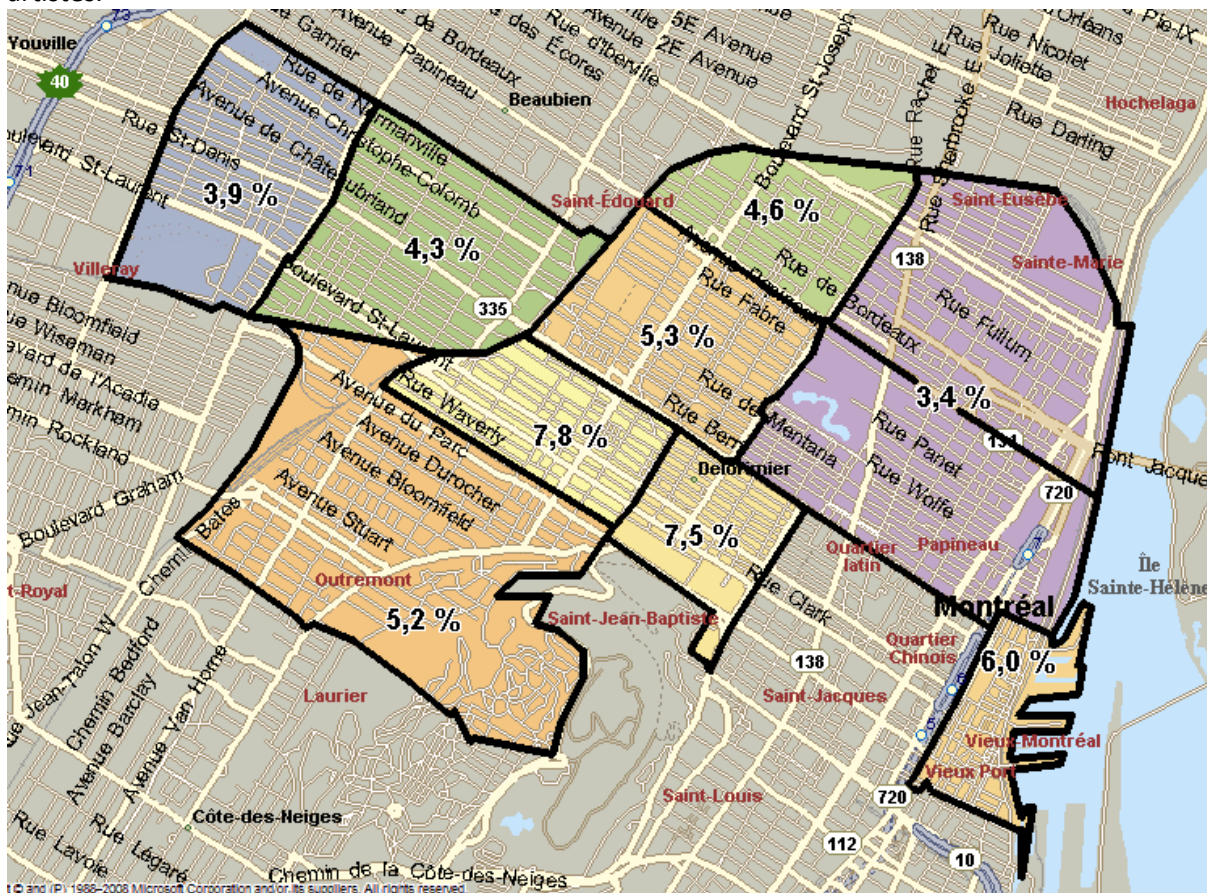
ANNEXE 3/ L'ACEM et Compagnie F, une implication auprès des acteurs du monde culturel

1. La situation des artistes à Montréal

Parmi les provinces, le Québec se classe deuxième quant au nombre d'artistes (30 200). Près de la moitié des artistes du Québec habitent à Montréal (13 400 ou 44 %). La ville de Montréal a une concentration d'artistes beaucoup plus élevée (1,5%) que la province dans son ensemble (0,7 %). Montréal a également un nombre élevé de travailleurs culturels (56 100), soit 35 % de l'ensemble des travailleurs culturels au Québec. La population active de Montréal réunit 21 % de l'ensemble des travailleurs du Québec. Les travailleurs culturels forment 6,4 % de cette population. (Les « travailleurs culturels » comprennent tous ceux occupant une vaste gamme de 48 professions culturelles et non seulement les neuf professions artistiques.)

À Montréal, le revenu médian des artistes est de 15 000 \$, ce qui est 37 % de moins que l'ensemble des travailleurs montréalais. Malgré le fait que les dix premiers quartiers ont une concentration très élevée d'artistes, il y a un écart considérable entre le revenu des artistes et celui de l'ensemble des travailleurs de ces quartiers. Pour les deux premiers quartiers, les artistes gagnent environ 25 % de moins que l'ensemble des travailleurs, ce qui est bien meilleur que l'écart moyen de Montréal (37 %). L'écart de revenu varie entre 67 % dans H2Y (un quartier à revenu élevé, le Vieux-Montréal) et 22 % dans H2T.

À Montréal, 49 % de tous les artistes ont au moins un baccalauréat. Dans six des dix quartiers, au moins 50 % de tous les artistes ont un baccalauréat ou plus. H2T, le quartier le plus artistique, a un pourcentage très élevé d'artistes qui ont au moins un baccalauréat (61 %). Dans six des dix quartiers, il y a une plus forte proportion de femmes artistes que dans l'ensemble de Montréal (44 %). Dans deux quartiers, le nombre de femmes artistes est égal au nombre d'hommes artistes.



2. Le rôle de l'ACEM

Durant la dernière décennie, l'ACEM a constaté une augmentation considérable de demande de financement du milieu culturel. Pour mieux comprendre les besoins de financement du secteur, nous avons entamé une recherche « maison » en 2006. Avec l'aide d'une personne du milieu culturel, nous avons identifié un « vide » dans la chaîne de financement des initiatives, surtout celles portées par des artistes et des projets en émergence. Nous avons conclu qu'il existait un besoin urgent de financement de ces types de projets, et que l'ACEM n'avait pas assez de capital de prêt pour répondre convenablement à la demande.

Nous avons donc, entrepris des discussions avec d'autres acteurs du milieu, tels que la Caisse de la culture, en vue de constituer un fonds de financement « Culture » pour les initiatives de l'Île de Montréal. Un manque de ressources humaines pour suivre l'évolution du dossier nous a forcés à abandonner cette initiative en 2007.

Depuis, nous avons maintenu notre support pour des projets issus du monde culturel. Notre implication financière a permis à plusieurs individus et projets culturels d'atteindre leurs objectifs. Pour en nommer quelques uns : Meg Montréal, Loaded Pictures, Centre éducatif pour le théâtre à Montréal, l'APLAS, Répercussions Théâtre, Sonarte, l'Autre Montréal. Il y en a d'autres que nous avons financés malgré leur situation fragile, tel que le Laboratoire créatif. (Voire annexe) Nous avons continué à explorer d'autres types de support aussi. Par exemple, nous collaborons actuellement avec la Coop St Phonic pour permettre à des artistes en émergence d'accéder à des espaces ateliers, et ce par un prêt de l'ACEM pour l'achat des parts permanentes de membre. De plus, par notre accompagnement, nous les aidons à développer les aspects entrepreneuriaux des artistes.

En annexe, vous trouverez la copie du message reçu récemment par l'ACEM de la part de l'équipe de production d'un documentaire sur le quartier Saint-Henri.

Depuis 2000, l'ACEM a octroyé 54 prêts pour un total de 791 775\$ à des initiatives culturelles et nous avons plusieurs autres demandes en attente. Mais, nous sommes en manque de moyens financiers pour répondre à toutes les demandes, et pour attirer des ressources humaines et du capital de prêt pour ce projet. C'est pour cela que nous relançons l'idée de capitaliser un fonds qui cible les types de projets culturels supportés par l'ACEM.

3/ Compagnie F et la relève culturelle :

Avec le projet « La relève féminine artistique », Compagnie F offre un programme de formation collective en entrepreneurship adapté aux jeunes femmes artistes éprouvant des difficultés à intégrer le marché du travail et à développer leur offre. Le programme leur permettra de donner de la visibilité à leurs oeuvres et de développer leur plan de carrière (15 à 19 jeunes femmes).

Montant accordé : 43 400 \$

4/ Le prêt-pont, un outil pour les organismes collectifs et culturels :

Depuis 10 ans, l'ACEM finance des projets portés par des artistes, créateurs, producteurs et/ou réalisateurs œuvrant dans le monde culturel (cinéma, arts visuels, médias interactifs, musique, littérature) qui ne peuvent accéder aux services financiers des institutions conventionnelles, à des étapes spécifiques de leur production. **Durant cette période, l'ACEM a prêté 791 775\$ représentant 40% des prêts octroyés.**

Axe Prêt-Pont

Pour répondre aux besoins de financement du secteur, l'ACEM a mis sur pied entre autre, le programme **LE PONT**, qui s'adresserait autant à des créateurs individuels qu'à des initiatives avec une gouvernance collectives telles que des festivals, associations, coopératives ou productions théâtrales.

LE PONT répond à des besoins potentiels tels que :

- Financement intérimaire, pendant la période d'attente du CIP ou CIF anticipé (crédits d'impôts provincial et fédéral)
- Financement du fonds de roulement d'appoint pour la période de démarrage et/ou en cours de production du projet et ce en attendant l'entrée d'une subvention ou une bourse.

Pour pouvoir soumettre une demande pour le programme **LE PONT**, il faut répondre à un ou plusieurs critères spécifiques dont :

- L'impact social
 - Créer des emplois
 - Promouvoir l'intérêt de la communauté
 - Promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable
 - Avoir une portée sociale

- L'aspect économique « Le Prêt-Pont »
 - S'adresse à des personnes à faible revenu, à des OSBL ou à de jeunes entreprises de l'île de Montréal
 - Projet et budget doivent être acceptés et reconnus par les instances gouvernementales ou organismes subventionnaires (SODEC, Téléfilm Canada, Conseil des Arts, etc.)
 - Prêt accessible seulement avec garantie (investisseur, organisme subventionnaire, diffuseur, distributeur, etc.)
 - Prêt à court terme (3 mois)
 - Prêt de 1,000\$ à 20,000\$ par projet (exceptionnellement jusqu'à 50,000\$)

Dear ACEM team,

It has been such a pleasure to work with you all over the past months, and we would like to sincerely thank you for helping to make 'St-Henri' a reality because without ACEM it would not have been possible. It will be wonderful to be able to share the finished film with you!

Hope you all have the happiest of holidays, a happy new year and all the very best for 2011!
Sincerely, Sarah, Shannon + Selin



Florence Lardanchet
ACEM

3680 Rue Jeanne Mance
bur. 319

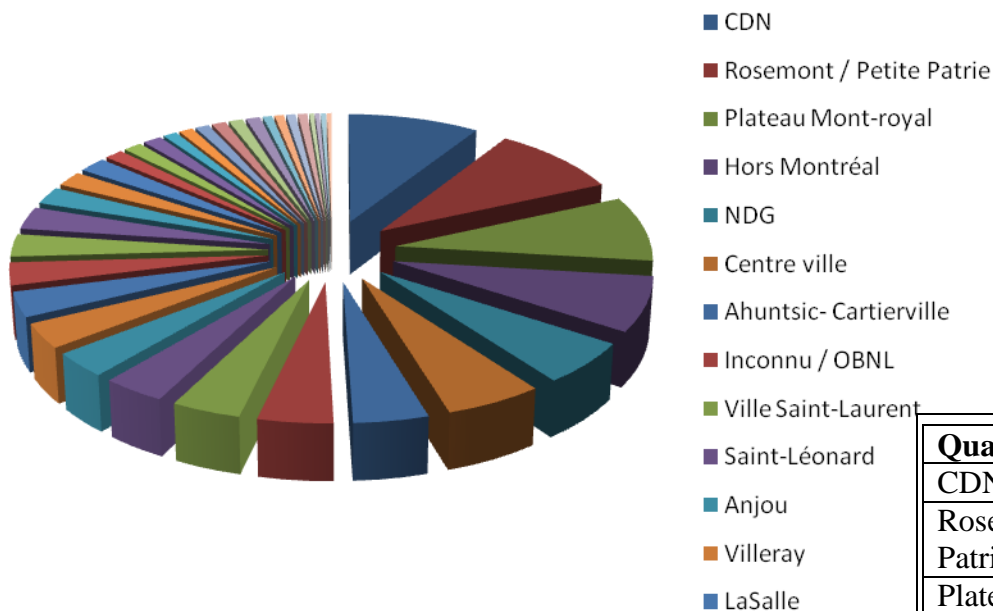
Montréal, QC

H2X2K5

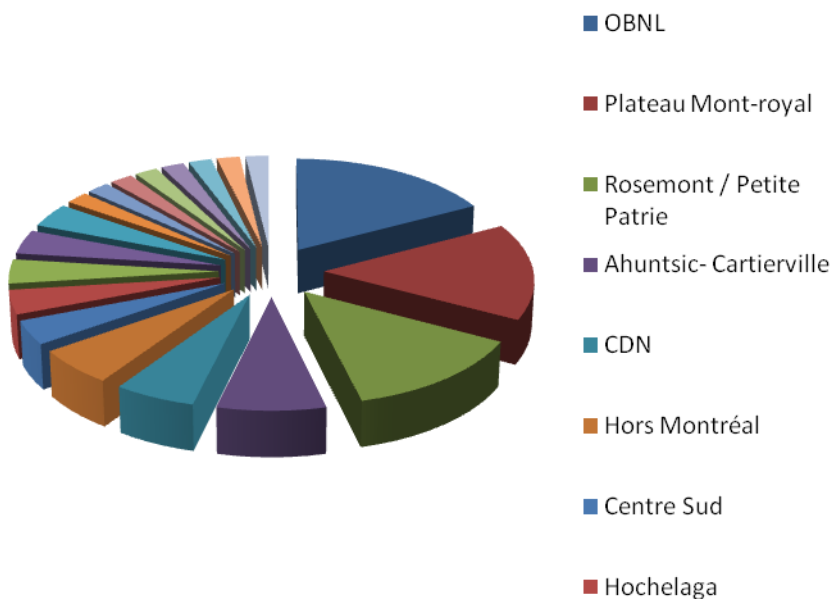


ANNEXE 4 : Origine territoriale de la clientèle de l'ACEM

Quartier de résidence des personnes ayant assisté à la session d'information



Quartier de résidence des personnes financées et suivies



Quartier de résidence	%
CDN	9%
Rosemont / Petite Patrie	9%
Plateau Mont-royal	9%
Hors Montréal	7%
NDG	6%
Centre ville	6%
Ahuntsic- Cartierville	4%
Inconnu / OBNL	4%
Ville Saint-Laurent	4%
Saint-Léonard	4%
Anjou	3%
Villeray	3%
LaSalle	3%
Hochelaga	3%
Montréal-Nord	3%
Parc-Extension	3%
Saint-Michel	2%
Centre Sud	2%
Verdun	2%
Pointe-St-Charles	1%
Rivières des Prairies	1%
Saint-Henri	1%
Cartierville	1%
Mercier	1%
Montréal-Est	1%
Outremont	1%
Westmount	1%
Côte Saint Luc	1%
Vieux-Montréal	1%
Ville Émard	1%

ANNEXE 5/ Les secteurs exclus de financement au SAJE

Lien de dépendance : L'une des normes du programme est de mettre sur pieds des projets d'affaires autonomes (entreprises ou travailleurs indépendants). Nous n'accepterons pas de projets qui impliquent des liens directs de dépendance avec les clients ou leurs fournisseurs tel que : sous-traitants exclusifs, représentants, vendeurs, succursales, ventes à paliers multiples etc.

Agence de voyage
Bar, brasserie et autres
Centre d'affaires
Club vidéo/ Dépanneur/ Station service
Design de mode, sauf pour la création de produits fabriqués à partir de textiles techniques utilisés par des clientèles spécifiques
Domaine de la santé physique ou mentale reconnue ou non par un ordre professionnel
Entreprise qui tirera en partie ses revenus de subvention
Franchise
Galerie d'art
Garderie et service de garde en milieu familial
Gestion artistique (auteur, compositeur, interprète, musicien, impresario, gérant d'artiste, projet visant l'auto-promotion du promoteur)
Gestion immobilière (agent d'immeubles)
Les entreprises à caractère sexuel, religieux ou politique, ou tout autre entreprise dont les activités portent à controverse tel que : agence de rencontres, jeu de guerre, tarot, astrologie, cours de croissance personnelle, boutiques de prêt sur gage et autre
Maison de production
Organisme sans but lucratif et coopérative (sauf coopérative de travail)
Organisation d'événements (coordination, production)
Studio de photographie
Projet démontrant que la relation ex-employeur/ex-employé est maintenue
Projet de services financiers et de courtage en assurance
Professions libérales reconnues par un Ordre (avocat, comptable, architecte, notaire, ingénieurs), sauf si le projet porte sur la création de biens
Projet de recherche et de développement non rendu à la phase de commercialisation
Projet saisonnier
Psychothérapie et massothérapie (membres de l'Association)
Salon de coiffure et d'esthétique
Studio d'enregistrement (son)

ANNEXE 6 / Bibliographie :

- **Le secteur à but non lucratif dans une économie en mutation, 2003, 284 pages (OCDE)**
- **Emploi, économie sociale et développement local : les nouvelles filières, 2001, 302 pages, Yvan Comeau (PUQ)**
- **Développement économique communautaire : économie sociale et intervention, 1996, 230 pages, Louis Favreau et Benoît Lévesque**
- **Agir au cœur des communautés : la psychologie communautaire et le changement, 2001, 410 pages, Francine Dufort et Jérôme Guay**
- **Desjardins : une entreprise et un mouvement ? 1997, 352 pages, par Benoît Lévesque et Marie Bouchard (PUQ)**
- **Building capital, building community : analysis of ACEM to capital for social enterprises and nonprofits in Ontario and Quebec, 2009, Peter Elson, Andres Gouldsbrough, Robert Jones, University of Toronto**
- **Le renouvellement de l'entrepreneuriat au Québec : un regard sur 2013 et 2018, 2010, MDEIE**
- **Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec, édition 2008, MDEIE**
- **Profil des opérations et impact social du RQCC, janvier 2009, MCE Conseils**
- **Rapport d'évaluation du RQCC, avril 2009, MCE Conseils**
- **Rapport sur la pauvreté, Centraide 2007**

RECOMMANDATIONS # 1:

Que le MDEIE encourage les instances régionales à inclure des représentants d'organismes de crédit communautaire dans les instances de concertation sur l'entrepreneuriat ; tels que les comités et les sessions de travail.

RECOMMANDATIONS #2 :

Reconnaître et soutenir financièrement les organismes qui ont accumulés une expérience et une expertise en accompagnement des populations appauvries ainsi que des personnes immigrantes.

RECOMMANDATIONS #3 :

Favoriser la formation des personnels des différentes instances de développement économique sur l'approche d'accompagnement, et de suivi du parcours entrepreneurial des populations appauvries ainsi que des personnes immigrantes.

RECOMMANDATIONS # 4:

Que le gouvernement du Québec assure l'extension du programme du Soutien au travail autonome(STA) à la clientèle en processus d'accompagnement par les organismes de crédit communautaire.

Il est souhaitable qu'une enveloppe dédiée crédit communautaire soit créée et que celle-ci soit gérée par le Réseau québécois du crédit communautaire.

RECOMMANDATIONS # 5:

Que le MDEIE facilite la capitalisation des fonds de crédit communautaire et autres qui offrent des produits financiers adaptés aux besoins des entreprises en stade de croissance.

RECOMMANDATIONS # 6:

Que le MDEIE reconnaisse l'apport du Crédit communautaire dans l'accompagnement et le financement des entreprises en stade de croissance par un meilleur financement de leurs activités.